

## **Archives de la vie privée.**

### **Travail scientifique en vue de l'édition d'un petit guide genevois de conservation des documents personnels et familiaux**

**Anne Zendali**

azendali@me.com

Nous nous rendons compte chaque jour que nous produisons ou recevons des documents de toutes sortes : factures, contrats, feuilles de salaire, relevés bancaires. Parfois des actes notariés, mais aussi des cartes postales, des lettres. Ajoutons à cela des courriels, des vidéos et des photographies numériques.

Nous sommes donc tous confrontés à l'accumulation de ces témoins et supports de la vie quotidienne. Ces documents reflètent nos activités personnelles et familiales. Ils témoignent de nos études, de notre travail, de nos activités quotidiennes, de nos loisirs et lèvent aussi le voile sur les joies et les chagrins.

Certains d'entre eux ont une valeur juridique constituant, dans certains cas, des preuves à l'appui de nos droits. Leur valeur peut être d'autant plus importante lorsqu'il y a une modification du régime matrimonial par exemple.

Qui ne s'est pas demandé au moins une fois ce qu'il devait en faire ?

Dois-je conserver mes fiches de salaire et, si oui, combien de temps ?

La destruction de pièces est un geste irréversible dont les conséquences peuvent être regrettables. Il importe donc de bien organiser et classer ces documents de manière à les re-trouver facilement. Une dimension supplémentaire entre encore en ligne de compte lorsqu'il s'agit de trier et réfléchir au sort final de certains d'entre eux, c'est l'importance à documenter sa vie personnelle et familiale dans une forme de construction mémorielle de soi. Construire ou tout simplement conserver des archives tout au long de sa vie est une opération durable, nullement innocente. Elle est déjà d'une certaine manière une projection de la valeur de ce qui s'est accumulé, destiné à être transmis, et projette aussi une valeur de soi qui excède le souci de conserver un matériau encore utile.

La démarche scientifique résumée ici, consiste à proposer une organisation intellectuelle de ces documents en les classant facilement par sujet. L'expertise archivistique et la méthodologie présentées donnent des clés à chacun pour le guider dans l'évaluation de ses papiers, en proposant des typologies documentaires s'inscrivant dans le cadre d'un plan de classement. Au regard du droit privé et des recommandations faites en terme de délais de prescription, l'expertise formule des durées de conservation. Le sort final recommandé reste toutefois un choix personnel lié aux intérêts propres et aux besoins pressentis.

Cette méthodologie permet de ne pas conserver passivement mais de pouvoir trouver et utiliser les documents. Si ces principes sont connus dans la sphère archivistique, ils restent exclus de la vie privée où les papiers s'accumulent.

Enfin, chacun pourra constituer un fonds familial, ou plus simplement une série de documents pour laisser un héritage et pour étoffer les recherches des généalogistes. Un fonds d'archives privées et familiales structuré apporte une valeur ajoutée à l'histoire personnelle et offre une riche source d'éléments d'information pour l'étude historique.

Cet outil méthodologique est une force de proposition destinée aussi à l'archiviste qui traite les fonds d'archives personnelles acquies, fragments constitutifs de la mémoire collective.

C'est plus particulièrement le cas dans un contexte où la biographie connaît un véritable renouveau. L'histoire d'une famille débouche sur l'histoire sociale, celle des structures économiques sur celle des mentalités. L'extrême diversité de la composition des archives familiales ouvre des horizons souvent imprévus à priori.

A l'instar du guide édité en 2008 par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec intitulé *A l'abri de l'oubli*, le thème de ce travail était de proposer une réflexion sur la conservation des documents personnels et familiaux et de définir les contours généraux à l'édition future d'un petit guide de gestion.